



Mairie
Oye-Plage
62215

ARRETE 2025/257
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2026

Le Maire de la commune d'Oye-Plage,

Vu les articles L 216-2, L 522-4, L 522-23 à L 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération DCM 2023/31 – Taux de promotion pour les avancements de grade

Vu les Lignes Directrices Générales de la Commune adoptées par le CST

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit pour 100% des agents :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BECART David	Adjoint technique	01/01/2026
BLANPAIN Francine	Adjoint technique	01/01/2026

Proportion Homme / Femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : Brigadier-chef principal de police municipale

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DANJOU Guillaume	Gardien-brigadier de police municipale	01/01/2026

Proportion Homme / Femme des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas de Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Oye-Plage, le 16/12/2025

Olivier MAJEWICZ

Signé électroniquement par : Olivier
MAJEWICZ
Date de signature : 17/12/2025
Qualité : Maire de la ville de OYE
PLAGE

Maire d'Oye-Plage

